

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ORANGE
132 ALL D'Auvergne BP50200
84873 ORANGE CEDEX

Vos références


Numéro fiscal (C) : 07 68 860 539 230
Référence de l'avis : 21 84 6511032 76
Numéro d'affaire : 2110112

Numéro de propriétaire : 029 -00350
Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4221 MBV772
M PARENT FRANCOIS MARIE


Numéro de rôle : 276
Date d'établissement : 20/10/2021
Date de mise en recouvrement : 31/10/2021

Identifiant service : 84025

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP ORANGE
132 ALL D'Auvergne BP50200
84873 ORANGE CEDEX
Tél : 04 90 51 48 45

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF DU VAUCLUSE - ORANGE
CELL DEPARTEMENTALE - ORANGE
132 ALLEE D AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE CEDEX
Tél : 04 90 51 29 21

* (service gratuit + coût de l'appel)

M PARENT FRANCOIS MARIE
LA GARELLE
5 GR GRANDE RUE
21630 POMMARD

Somme à payer

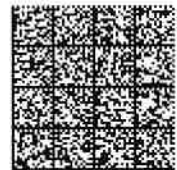
58,00 €

Date limite de paiement : 15/12/2021

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Vous pouvez payer cette somme en utilisant le talon de paiement joint à la fin de l'avis

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties								
Taux	%	%	%	%	%	%		
Adresse								
Base								
Base avant								
Base imposée								
Cotisation								
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux	57,11 %	%	2,59 %	39,64 %	0,424 %	10,90 %	2,92 %	
Base	73		73			92	73	
Base avant	0		0			0	0	
Base imposée	73		73			92	73	
Cotisation	42		2			10	2	56
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)								
Propriétés non bâties								
Base État								
Base collectivités								
Imposition des terrains dont la cession est soumise à TVA immobilière								
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Année de cession			
Taux	%	%	%	%	Prix de cession			
Cotisation brute					Base brute			
Cotisation déduite					Nombre d'années			
Cotisation nette					Base imposée			
Frais de gestion de la fiscalité directe locale							2	
Dégrèvement Habitation principale								
Dégrèvement JA État								
Dégrèvement JA Collectivités								
Montant de votre impôt							58	
Références administratives : 840 025 029 L								

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit celle de la mise en recouvrement de l'impôt, indiquée sur cet avis

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.